

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

*Il est résolu:* Qu'il est opportun de présenter une mesure visant à instituer le Conseil des sciences du Canada, à en définir les attributions, à autoriser la nomination du président et des autres membres du Conseil, le versement du traitement du président, le remboursement des frais de voyage des membres et membres associés du Conseil et la rémunération des membres du Conseil pour leur travail supplémentaire; enfin, pour stipuler en outre que toutes les dépenses effectuées aux fins de cette mesure seront acquittées sur les crédits votés par le Parlement à cette intention.

Rapport à faire de la résolution.

---

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Drury, au nom de M. Pearson, appuyé par M. Robichaud, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-149, Loi prévoyant l'établissement d'un Conseil des sciences du Canada, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution en vue de modifier la Loi sur le Conseil de recherches.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

*Il est résolu:* Qu'il est opportun de présenter une mesure en vue de modifier la Loi sur le Conseil de recherches pour changer le titre officiel du Conseil national de recherches; d'établir que les membres du Conseil, autres que le président ou un vice-président, pour toute période où ils remplissent au nom du Conseil des fonctions supplémentaires à leurs attributions ordinaires, pourront toucher la rémunération que peut autoriser le Conseil; d'autoriser la nomination de personnes pour exercer des fonctions de nature temporaire pendant une période d'au plus six mois; d'autoriser le Conseil à diriger et conserver une bibliothèque scientifique nationale; et de prévoir en outre certaines modifications qui découlent de ce qui précède ou qui ont trait à l'application de la loi.

Rapport à faire de la résolution.

---

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Drury, appuyé par M. Robichaud, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-150, Loi modifiant la Loi sur le Conseil de recherches, qui est lu une première fois et la deuxième lecture en est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution créant un fonds destiné au développement économique et social de régions spéciales d'aménagement rural.